



## Divorce et credit a la conso

Par **melina60**, le **23/03/2011** à **13:00**

Bonjour,

j ai un soucis je suis en procédure de divorce actuellement, j ai souscrit 4 crédits a la consommation soit 3 ou je suis signataire puisqu'elle travaillais pas et le 4 eme il y a moi et mon ex femme. Nous avons eut la grosse du jugement donc le provisoire, il a été décidé que mon ex doit payer 2 crédits à sa charge qu'arrive t il si elle paye pas comment puis-je me défendre au prêt des organismes de crédits, il y une décision de justice qui à été faite et de toute façon je peux pas tout payer tout seul c'est des crédits qui ont étaient contractés pour le biens du ménage

Pouvez vous m aider merci d avance

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **13:44**

Si elle ne paye pas, l'organisme de crédit peut se retourner contre vous et vous devrez payer. A charge ensuite pour vous, de vous faire rembourser par votre épouse (si ce sont des mesures provisoires, ce n'est pas encore votre ex-épouse)

Par **melina60**, le **23/03/2011** à **15:35**

merci pour votre réponse et dans le cas ou moi je ne paye pas le crédit ou elle est

coempruntrice comment sa se passe elle sera obligé de régler à ma place ?

Faut il que lors du jugement finale elle prenne ce crédit pour que je n ai pas à le régler

merci